

rites de veuvage au Bénin : dynamiques socio-anthropologiques d'une croyance à Abomey

Yarou GUERA CHABI YORO

Docteur en Sociologie-Anthropologie

Assistant des Universités à Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

yaroug@yahoo.fr

Résumé

Le veuvage dans le contexte actuel pose un certain nombre de préoccupations vu les mœurs en évolution. L'objectif de cette recherche est d'identifier et d'expliquer les changements intervenus dans les rites du veuvage chez les Fons d'Abomey. La présente recherche est de nature qualitative. Au total, 26 acteurs sont rapprochés pour la collecte des données au moyen des techniques comme l'observation, l'entretien et la recherche documentaire. A chacune de ces techniques sont associées respectivement la grille d'observation, le guide d'entretien et la fiche de lecture. La technique d'échantillonnage est le choix raisonné et de boule de neige. Les résultats obtenus révèlent que les rites de veuvage existent et demeurent une réalité en milieu Fon d'Abomey. Ils constituent un moyen privilégié d'appréhension des statuts des veuves et donnent également à voir les symboliques mises en œuvre et leur transformation. Mais cette réalité est en cours de modification en raison des situations socio-économiques marquées par une morosité certaine.

Mots clés : *veuvage, rite, Fon, Abomey.*

Abstract

Widowhood in the current context raises a number of concerns given the changing mores. The objective of this research is to show the changes in widowhood rites among the Fons of Abomey. Qualitative in nature, 26 actors are brought together to collect data using techniques such as observation, interviews and documentary research. Each of these techniques is associated respectively with the observation grid, the interview guide and the reading sheet. The sampling technique is the reasoned choice and snowballing. The results obtained reveal that widowhood rites exist and remain a reality among the Fon of Abomey. They constitute a privileged means of apprehending the status of widows and also reveal the symbolism involved and its transformation. However, this reality is being modified because of socio-economic situations marked by gloom.

Key words: *widowhood, rite, Fon, Abomey*

Introduction

L'être humain est selon Aristote un animal politique, un être qui ne peut vivre qu'avec ses semblables. Ce fait implique des comportements en

adéquation avec les règles, les normes et les valeurs partagées par les membres d'une société donnée. En se référant à E. Durkheim (1986), on comprend qu'une société ne peut se constituer sans créer de l'idéal. C'est dans ce sens que l'homme a institué certaines pratiques rituelles pour canaliser les émotions fortes de la société. H. Mendras (2002) fait comprendre qu'en Afrique, les rites, normes et valeurs constituent trois degrés de régulations sociales. Chez l'Homme la prise de conscience d'un événement tel que la mort a entraîné les funérailles sous forme de rites. Il s'agit de rites définis par J. Cazeneuve (1971) comme l'ensemble des comportements codifiés et imposés par le groupe social. Les rites sont alors inhérents à toutes sociétés humaines. C'est dans cette optique que L. V. Thomas et R. Luneau (1975) affirment que les rites pénètrent la totalité des activités humaines. Il est devenu la quotidienneté autant que les grands moments de la vie sociale.

Pour S. A. Mungala, (1982), la structuration de la vie communautaire en Afrique traditionnelle, est régie par des codes et des règles qui traduisent « un ensemble d'idées, de doctrines, de mœurs, de pratiques, de connaissances, de techniques, d'habitudes et d'attitudes transmis de génération en génération ». Parmi ces codes et règles apparaissent les rites qui constituent l'essence de l'équilibre et du maintien de toute société traditionnelle. Les rites sont des cérémonies majestueuses inscrites dans la vie sociale ou religieuse d'une collectivité, au cours desquelles les participants effectuent des pratiques réglées ou prononcent des discours prescrit par la tradition.

Au Bénin, le veuvage constitue une pratique largement répandue. Il donne lieu à des traitements différents pour l'homme et pour la femme. La veuve est en effet astreinte à une longue période d'internement accompagnées d'autres obligations quelques fois nuisibles pour sa santé (interdiction de se laver, de se peigner, de voir la lueur du soleil, donc obligation de suspension toute activité, des rapports sexuels etc..., et ce jusqu'aux cérémonies de « sortie de deuil »). Elle est également soumise à des supplices au travers de rituels « devant lui éviter d'être hantée par son mari défunt ». Ainsi dans le groupe socioculturel *fon* d'Abomey, « le mécanisme de conservation du patrimoine familial fait que la femme, après la mort de son mari n'a pas la liberté de rompre le contrat du mariage ou de partir ailleurs. Plus qu'une obligation, le rite reste un devoir sacré qui combine des rituels de séparation de l'âme du défunt avec celle de son épouse. Du fait du renouvellement perpétuel de ses

membres, la communauté humaine se présente comme une réalité mouvante et dynamique. Ainsi, A. S. Mungala (1982), pense que :

La tradition revêt à la fois un caractère normatif et fonctionnel. La normativité se fonde essentiellement sur le consentement à la fois collectif et individuel. Elle fait de la tradition une sorte de convention collective acceptée par la majorité des membres, un cadre de référence qui permet à un peuple de se définir ou de se distinguer d'un autre.

Il revient enfin aux acteurs sociaux d'observer les codes et règles imposés par cette tradition.

K. Mana (2010) évoque trois dimensions essentielles pour comprendre ce qu'il y a fondamentalement en jeu dans la ritualisation du veuvage en Afrique. Il s'agit d'une première dimension spirituelle lié à l'âme du défunt, d'une deuxième dimension ethnique et d'une troisième dimension esthétique.

Force est de constater de nos jours qu'au Bénin, les femmes sont au cœur de la dynamique et du changement social, comme chez les Fon d'Abomey. Elle n'accepte plus de se soumettre totalement aux exigences du veuvage au décès de leurs conjoints.. En effet dans les ménages, pour être épanouie et contribuer à la satisfaction des besoins de l'unité familiale (assurer l'avenir des enfants, gagner leur vie), elles exercent ces petites activités. E. Fourn Gnansounou, (2017) note que ses activités économiques sont concentrées dans le secteur informel, notamment le commerce, la production de culture vivrières (maïs, mil, riz...), le maraîchage, la transformation des produits vivriers. Parmi ces activités le commerce occupe le premier rang que ce soit en milieu rural ou urbain. On constate aussi qu'en milieu Fon d'Abomey la femme ne peut voir le corps de son défunt mari à condition que sa fidélité soit confirmée après consultation des divinités. C'est également l'occasion pour elle de prouver son innocence dans le décès de son mari. C'est à ce titre qu'elle est autorisée à observer le rite du veuvage. La veuve est amenée dans une chambre où elle restera durant toutes les cérémonies. Elle est entourée par des veuves et personnes âgées qui vont l'aider à satisfaire ses besoins (habillement, toilettes, alimentation...). Pendant le temps du veuvage, la veuve est vêtue en noir, elle ne peut pas dormir seule, ses visiteurs ne vont pas s'asseoir sur sa natte. En milieu Fon d'Abomey, la veuve suit le rite de veuvage pendant un an séquencé en trois grandes périodes pour être définitivement libérée et purifiée.

De ce point de vue, même si la veuve en milieu *Fon* d'Abomey reconnaît en elle-même l'existence et l'ampleur d'une quelconque violence dans la pratique du veuvage, et même si elle dénonce avec véhémence (violence) cette pratique, elle est la première à observer et doit reconnaître la portée de ces rites, non pas seulement parce que la société lui oblige mais surtout pour l'amour qu'elle porte encore pour son défunt conjoint et leur progéniture. Elle se doit alors de pratiquer les rites de veuvage afin de rendre moins grave la souffrance, plus dangereuse et plus subtile de la perte de son conjoint et pour rendre hommage à ce dernier car la perte du conjoint n'est pas pour elle un choix. Elle accepte ainsi de souffrir par amour.

L'objectif de la présente recherche est d'identifier et d'expliquer les changements intervenus dans la célébration du rite de veuvage chez les *Fons* d'Abomey.

1- Approche méthodologique

1-1- Nature de la recherche

La présente recherche est de nature qualitative : elle met l'accent sur l'analyse, la compréhension et l'explication de la dynamique des rites du veuvage, chez les *fon* à Abomey.

1-2- Groupes cibles

La collecte des données empiriques est effectuée auprès de quatre (4) principaux groupes cibles. Il s'agit des veuves, les chefs de famille (les sages, notables, et les tantes dites « *Tanyinon* »), les chefs quartiers et les responsables religieux (Pasteurs, prêtres, imams et adeptes de *vodoun*, *thron*, *zangbéto*, *kinéssi*...).

1-3- Techniques d'échantillonnage et de collecte de données

La technique d'échantillonnage est le choix raisonné combinée à la technique de la boule de neige. Cette recherche sur la réticence des veuves s'est débutée par la recherche documentaire dans le but de répertorier les ouvrages scientifiques ayant abordé d'une manière ou d'une autre le sujet de recherche. Des entretiens semi-directifs sont administrés et enregistrés afin de collecter des informations d'ordre cognitif et affectif. L'observation directe a permis pour d'achever la collecte de données.

Les données brutes provenant de la collecte ont d'abord fait l'objet d'un traitement susceptible pour la construction du corpus de données fiables et exploitables. Un apurement est réalisé à la suite de certaines vérifications au niveau de plusieurs sources d'information. Les données collectées sont analysées manuellement.

2- Présentation des résultats

2.1- Conditions d'organisation du veuvage

Dans la tradition *Fon*, pour subir les rites du veuvage, la femme doit être mariée selon le registre coutumier et restée fidèle à son mari. Précisément, la femme *Fon* infidèle et peu importe sa place et le nombre d'enfants qu'elle a eu avec le défunt ne peut pas être soumise au rite du veuvage ; on dit en *ɔn* « *edoafogbé* » (le faite qu'une femme mariée connu de tous, entretienne des rapports extraconjugaux avec un autre homme et ce, vivant toujours avec et/ou sous le même toit que ce dernier). Aussi, la femme qui refuse de subir le veuvage doit éviter d'être en contact avec le corps du défunt au risque de perdre sa vie. Cette assertion est encore d'actualité pour les femmes infidèles et celles qui ont reconnu être la source de la mort de leur mari.

2.2- Eléments constitutifs des rites

Deux éléments participent aux rites de veuvage à Abomey, il s'agit des éléments visibles et immatériels.

2.2.1- Eléments visibles

Les éléments visibles sont liés à l'utilisation des feuilles, écorces et racines d'arbres. A ces éléments s'ajoutent les fils de toutes couleurs, les petits colas, les cauris et les perles. Il s'agit des objets sacrés ou ordinaires. La liste n'est pas exhaustive contre tenue des spécificités des pratiques qui varie d'une famille à une autre.

2.2.2- Eléments immatériels

Les éléments immatériels sont liés aux exigences que la femme doit observer strictement pendant le rituel. ils correspondent globalement aux rituels de confinement, aux interdits de comportements et démarches ostentatoires (visibles) d'accès à la maison après le coucher du soleil, ... Tout cela rappelle à la femme qu'elle reste encore sous l'autorité de l'homme même s'il n'est plus : elle reste à la maison comme les adages

le disent « *Gnonnou bwéssi, sunu Glégbénu* » (c'est-à-dire que la femme est faite pour la maison), expression consacrée pour exprimer la démarcation (distinction, séparation) entre la sphère domestique, familiale, privé qu'est la maison. Cette obéissance est donc ici éprouvée par un confinement rigide où elle ne doit pas sortir...Il y aurait là une certaine façon d'éprouver son amour, son respect et obéissance à son mari.

La fonction métaphysique du veuvage est la libération de la femme. Le défunt mari entretient des liens intenses invisibles avec la veuve où les corps sont liés. Selon les propos d'un sage (D. K, 74 ans), si rien n'est fait, il vient la chercher ou l'enceinter avant ou même après son inhumation. Plusieurs enquêtés affirment la véracité de ces liens en donnant des exemples des veuves décédées ou enceintés avant/ après l'inhumation de leurs maris à Abomey ; ils justifient cela par des liens intenses qui existent entre les deux êtres. Un initié (. O. C., 67 ans) affirme que :

L'homme défunt revient souvent s'agiter autour de la maison la nuit pour chercher sa femme et même avoir des rapports sexuels avec elle, ce qui l'amène à avoir une grossesse éternelle « *xvotégbèton* ». C'est pourquoi la femme doit utiliser une feuille appelée « *Axvisixvisi man* » pour éviter que son mari vienne comme un « mari de nuit » l'attoucher et prendre le plaisir avec elle. Elle doit être aussi accompagnée par un petit garçon la nuit, pour empêcher le mari de s'approcher d'elle et lui montrer aussi qu'elle est occupée.

Il convient alors de défaire les liens très forts entre les deux pour couper le pont entre le visible et l'invisible afin de mettre la femme dans un état plus normale et la préparer à passer d'une vie mauvaise à une vie plus stable. Une telle fonction s'envisage comme une relation insolite entre la famille invisible et la famille visible. La notion de famille invisible ayant un grand sens dans les mœurs et la société *Fon* d'Abomey, il convient de comprendre que les relations entre la famille visible et invisible que représentent les défunts et l'ancêtre principal ne sont pas encore stable dans le cas où la nouvelle veuve n'a pas défait les liens avec son mari défunt.

2.2.3- Aspects communicationnels du veuvage

Les données du terrain distinguent la modalité non verbale et la modalité verbale.

Dans la modalité non verbale, nous avons la modalité kinésique (geste), la modalité vestimentaire, la modalité olfactive (parfum)... Toutes les veuves ont ressenti les odeurs corporelles de leur défunt mari durant le veuvage. Elles ont communiqué par les odeurs avec le mari défunt ou en rêve. D'autres ont entendu les pas de leurs maris défunts. Toute chose qui montre que les dispositions physiques et morales dans lesquelles les veuves se trouvent leurs permettent d'entrer en communication avec leurs conjoints décédés.

Quant à la modalité verbale, elle consiste à transmettre des messages à un ou plusieurs personnes à l'aide de la parole qui est l'activité de l'émetteur qui engage une personne déterminée dans un usage de la langue. Dans la pratique du veuvage chez les Fon d'Abomey, l'on peut noter des messages, des codes, des symboles qui portent en eux des significations : les symboles liés aux prières, ou encore la veuve a entendu le mari défunt lui parler la nuit ou à travers les dire de l'un de ses enfants.

2.3- Rituels de fin de veuvage

Une cérémonie de fin de veuvage est faite par des prières sur le « *asin* ». Quant à la femme, sa tête est à nouveau rasée selon les enquêtés. Dès lors, le confinement cesse définitivement ainsi que les autres interdits.

2.4- Veuvage actuel

Les rites du veuvage ont évolué avec le temps. Ils ne sont pas observés de la même manière et n'ont plus forcément les mêmes valeurs qu'avant. Ils restent aujourd'hui moins prégnants qu'hier. Des données du terrain, il ressort que la femme reste assise sur un fauteuil ou sur une natte. Elle ne s'habille plus en noir comme le jour de l'enterrement. Elle s'habille le plus simplement possible.

Cette pratique contraste avec celle ancienne. Aussi la durée des cérémonies est modifiée. Avant la durée était de trois (03) ans, aujourd'hui elle est ramenée à quelques semaines. Le tableau montre quelques éléments de comparaison.

Tableau 1 : Eléments de comparaison de l'évolution du veuvage hier et aujourd'hui

Rituels	Ancien temps	Aujourd'hui
Durée	2 à 3 ans	2 à 3 semaines
Confinement	Très strict	Relaxe
Rasage	Complet	Encore en cours mais avec panaches pour dissimuler
Vêtement de veuvage	Strictement de couleur noire	Usage encore répandu mais quelques adaptations
Les interdits	Très strict et contrôlés	Peu stricts et moins de contrôles
Participation de la veuve	Contraignante	Volontaire

Source : données de terrain, mai 2022.

Ce tableau montre que les rituels sont en train de changer sous l'influence de plusieurs facteurs. D'abord, la société évolue et le monde change ainsi, les belles familles ne sont plus coercitives sur les rites : elles sont préoccupées par leurs activités et d'autres considérations. Les veuves par l'entremise de tiers ou membres de la famille négocient certains compromis. Les valeurs de ce rite de passage ne sont plus en vigueur (ne sont plus les mêmes) aussi bien pour les membres de la belle-famille que pour la veuve. Certaines veuves ont même affirmé que la belle-famille leur a cité les rituels et interdits mais qu'elle n'a pas du tout tenu rigueur car elles n'admettent plus déboursier beaucoup de moyens financiers dans les rituels. Alors il reste que les veuves observent le veuvage mais de manière souple. Plusieurs facteurs viennent influencer et atténuer les rites du veuvage.

3- Discussion

Les résultats révèlent que les rites de veuvage existent et demeurent une réalité chez les *Fon* d'Abomey. Ils constituent un moyen privilégié d'appréhension des statuts des veuves et donnent également à voir les symboliques mises en œuvre et leur transformation. Mais cette réalité est en cours de mutation en raison des conditions socio-économiques des acteurs directement concernés par ce phénomène.

Ces résultats confirment ceux de T. L. Hungerford (2001) et de C. Delbès (2002) qui affirment que le veuvage est un moment de double perte : celle du conjoint et du niveau de vie. Il est noté que ce niveau de vie impacte le déroulement des rites de veuvage à Abomey. Dans le même registre, C. L. Babadjidé (2020) pense que, la crise économique et les difficultés grandissantes causées par le manque de terre et la précarité de l'emploi dans les villages, amènent plusieurs veuves à ne plus se soumettre rigoureusement aux exigences des rites du veuvage. C'est ce qui s'observe à Abomey où les rites du veuvage sont devenus symboliques. Un tel constat se distingue de celui de **K. Kouakou** (2005) qui affirme que dans les sociétés africaines modernes, les attitudes face à la mort se modifient, voire certains rites viatiques disparaissent au profit de funérailles ostentatoires et onéreuses.

Il convient de souligner d'après V. Caradec (1998) que le moment du veuvage est comme une période de transaction relationnelle pour les personnes veuves, parce qu'elles ne se reconstruisent pas seules mais en interaction avec d'autres personnes et avec le monde matériel qui les entoure et de l'ONG CIPCRE (2006) pour qui « la pratique du veuvage revêt un caractère beaucoup plus culturel, en ce sens que sa fonction est d'honorer la mémoire du défunt et d'exorciser la malédiction afférente en vue d'éviter à la communauté d'être éprouvé d'avantage ». K. Kouakou (1989) révèle une autre fonction et pense que les rites du veuvage sont comme les moyens de prise en charge de la veuve dont disposent les sociétés traditionnelles africaines, dans le but de codifier son chagrin. Pour lui, la pratique du veuvage évoque deux aspects (psychologique et social) qui constituent « un état affectif que vit la veuve. J. R. Kuate (2016) indique que le temps de veuvage est marqué par des déviances qu'il convient de purifier, nettoyer des déviances, des abus comme la gourmandise de la belle famille qui fait que, aussitôt que le mari décède, on accuse la veuve pour la dépouiller des biens laissés par son défunt mari. De même, J-B. Kenmongne (2020), dans son éditorial « Mon combat pour les veuves » a montré que les rites du veuvage qui, autrefois visaient à soulager la douleur liée à la perte d'un être cher et à réinsérer celui ou celle qui était éploré (e) dans le tissu social, sont transformés aujourd'hui en instrument de tortures, surtout pour les veuves. C'est ce qui justifie d'ailleurs son combat contre la déshumanisation des rites du veuvage, lequel combat est pour la justice et la paix sociale. Par ailleurs, la transition du veuvage apparaît aujourd'hui comme relevant exclusivement de la sphère privée : il n'y a

plus de durée codifiée du deuil, ni de code vestimentaire particulier pour qui a perdu un proche (A. Van Gennep 1946).

Références bibliographiques

Babadjidé Lambert Charles, FANGNON Berland, KINDOMIHOU Mivolin Valérie, 2016, *Analyse socio-anthropologique des rites de veuvage en milieu GOUN de Porto-Novo*, Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Caradec Vincent, 1998, « *Les transitions biographiques, étapes du vieillissement* », 2^e semestre. Paru dans *Prévenir*, n° 35, 2^e semestre, pp. 131-137.

Durkheim Emile, 2002, *Les règles de la méthode sociologique*, 11^e édition, paris, puf.

Fourn Gnansounou Elisabeth, 2007, *Pesanteurs socioculturelles à l'exercice des activités génératrices de revenus des femmes*, Labrys, études féministes, juillet/décembre, <https://www.labrys.net.br/labrys12/livre/elisabeth.htm> consulté le 22 mars 2022 à 17 heures

Kenmogne Jean-Blaise, 2010, *mon combat pour les veuves*, Editorial, Eco vox, Camérout.

Kuate Jean, 2006, *Rite du veuvage, rite thérapeutique en Afrique*. Ets King Georges Imprimerie, <https://www.camerounweb> consulté le 11 Février 2022 à 10 heures.

Mungala Anicet 1982, *L'éducation traditionnelle en Afrique et ses valeurs fondamentales*, Ethiopiques numéro 29 cultures et civilisations.

ONG CIPCRE, 2006, *Dot et rites du veuvage au nord du Cameroun*. <http://www.cipcre.org> consulté le 11 Février 2022 à 12 heures.